



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/158  
27 mai 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 82 de la liste préliminaire\*

### EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 23 mai 1997, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur l'accord de paix relatif à la Tchétchénie, publiée le 16 mai 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

---

\* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur l'accord  
de paix relatif à la Tchétchénie, publiée le 16 mai 1997

Le 12 mai, le Président Eltsine et le Président Mashkadoy ont signé le traité de paix et les principes des relations entre la Fédération de Russie et la République tchétchène d'Itchkérie.

L'Union européenne se félicite de ce traité et des autres accords signés à cette occasion, qui marquent de nouveaux pas importants sur la voie de la réconciliation, de la coopération politique et économique et d'une paix durable en Tchétchénie.

L'Union européenne espère que l'entreprise de reconstruction et de réhabilitation de l'après-guerre pourra maintenant débiter dès que possible et réaffirme qu'elle soutient vivement les travaux effectués par le Groupe d'assistance de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour faciliter cette entreprise.

L'Union européenne vient de dégager une aide humanitaire considérable et escompte à présent que les livraisons d'aide si nécessaires parviendront plus facilement en Tchétchénie.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, le pays associé Chypre et les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à la présente déclaration.

-----